

1291

Création de la Suisse

Trois communautés montagnardes s'associent pour défendre leurs intérêts et leurs traditions face aux Habsbourg.

Avant 1291, Uri, Schwytz et Nidwald sont déjà alliés. Mais la plus ancienne trace écrite de leur alliance est un pacte signé en août de cette année-là, retenu plus tard comme acte fondateur de la Confédération suisse.

Le serment du Grütli entre les trois Suisses et l'aventure héroïque de Guillaume Tell sont des versions légendaires de la fondation de la Suisse.



Futurs demi-cantons, les communautés d'Obwald et Nidwald (« au-dessus » et « au-dessous de la forêt ») ont toujours été deux entités distinctes. Au XIII^e siècle, le terme « Unterwald » existe déjà pour désigner les deux, mais seul Nidwald est mentionné sur le pacte de 1291. A la fin, on trouve toutefois un sceau commun pour Unterwald. Il semble que Nidwald a signé seul le pacte avec Uri et Schwytz ; le sceau aurait ensuite été changé lorsque Obwald a rejoint l'alliance, à une date qui demeure incertaine.

L'union fait la force

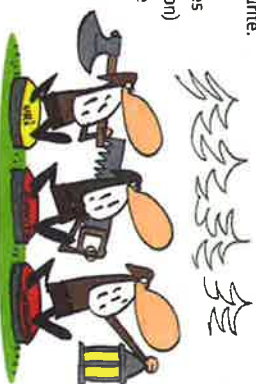
Au XIII^e siècle, à l'intérieur du Saint Empire romain germanique, les Habsbourg dominent l'Autriche et l'actuelle Suisse allemande. Autour du lac des Quatre-Cantons vivent des communautés autonomes. On les appelle **Waldstätter** (« pays forestiers ») : ce sont Uri, Schwytz et Unterwald (voir encadré). Dans ces vallées alpines reculées, la vie est rude ; l'entraide entre voisins permet d'améliorer le confort et la sécurité.

Mais la situation stratégique (voies de communication) attise l'intérêt de puissantes familles.

A l'image de Berne, Zurich ou Lucerne, les villes

ont aussi besoin d'assurer leur sécurité, garante de leur prospérité. Dans ce but, elles se regroupent parfois en confédérations. Plusieurs associations de ce genre voient le jour dès le XIII^e siècle en Europe.

La Confédération suisse se construit d'abord entre communautés rurales, des villes-états ne s'y joignant que plus tard. C'est une originalité pour l'époque.



Les faveurs de l'empereur

En 1231, Uri ouvre un chemin à travers les Alpes par le col du Saint-Gothard, futur axe stratégique au cœur de l'Europe, et obtient l'« immédiate impériale » pour services rendus à l'empereur. Autrement dit, la communauté dépend directement du Saint Empire et non des Habsbourg.

À l'époque, plusieurs villes (mais très peu de communautés rurales) obtiennent de l'empereur un statut particulier. Uri est donc un cas à part.

De son côté, Schwytz gagne son autonomie face aux Habsbourg et obtient la protection de l'empereur en 1240.

Le pacte de 1291 (voir carte 1, p. 38)

Avant 1291, les Waldstätter sont déjà alliés. Dans le courant du XIII^e siècle, Uri, Schwytz et Nidwald ont signé un accord d'assistance mutuelle et de préservation de leurs droits face aux menaces extérieures.

En 1291, l'empereur Rodolphe I^{er} (premier membre de la famille des Habsbourg à être empereur) tente de rétablir l'autorité des Habsbourg sur les Waldstätter. Après sa mort, le 15 juillet, et face à l'incertitude autour de sa succession, Uri, Schwytz et Nidwald (rejoints plus tard par Obwald) décident de renouveler leur union et signent un pacte au début du mois d'août. C'est le plus ancien accord écrit entre futurs cantons qui ait été conservé ; c'est donc lui que l'on retiendra plus tard comme acte fondateur de la Confédération. Le document est aujourd'hui conservé à Schwytz.

C'est en 1891, à l'occasion du 600^e anniversaire de la Confédération, que le 1^{er} août a été choisi comme date pour la fête nationale.



Le serment du Grütli

A en croire la légende, les Waldstätter se sont révoltés contre la domination des Habsbourg. Werner Stauffacher de Schwytz, Walter Furst d'Uri et Arnold de Melchtal d'Unterwald, « les trois Suisses », emmènent chacun avec eux dix hommes sur une prairie isolée au bord du lac des Quatre-Cantons : le Grütli. Ils y font le serment de libérer leurs terres.

Les Romands et les Tessinois disent « Grütli », alors que les Allemands disent « Rütli ». L'origine de cette différence est incertaine.

Guillaume Tell

Il existe différentes versions de l'histoire de Guillaume Tell. Selon la plus connue, il aurait refusé de saluer l'emblème des Habsbourg à Altdorf (UR). Sous peine de mise à mort, le bailli Gessler (représentant des Habsbourg) lui aurait donné l'ordre de transpercer à l'arbalète une pomme placée sur la tête de son fils. Ayant réussi son coup, Guillaume Tell aurait été arrêté, mais il se serait évadé après avoir tué Gessler.

Le thème de l'arbalète et de la pomme pourrait venir de Scandinavie. Il se peut aussi que des événements réels de l'époque aient été transformés en légende.



Ce que dit le pacte...

- Les trois futurs cantons se jurent « secours, appui et assistance », sans rendre leur soumission à leur « seigneur » (empereur).
- S'il y a conflit entre les portanobles, « les plus sages des Confédérés » doivent faire médiation.
- Le respect de la tradition administrative est garanti, à savoir le rejet des fonctionnaires – appelés *munis-vénans* – imposés par les Habsbourg.
- Une entente judiciaire est instaurée : un criminel d'Uri n'est pas à l'abri des juges s'il fuit à Schwytz.

L'HISTOIRE DE GUILLAUME TELL

« VERSION POIRE ! »

